

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-224-4

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors de la séance extraordinaire tenue le 13 septembre 2023, le Conseil a adopté par voie de résolution le règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-224-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2021-224 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX DE DÉBLAI ET DE REMBLAI ET AUX TALUS

Le règlement 2021-224-4 vise à revoir les dispositions applicables aux travaux de remblai et de déblai et à remplacer les dispositions concernant l'aménagement et la protection d'un talus.

La MRC de Beauharnois-Salaberry a délivré un certificat de conformité à ce règlement en concordance au schéma d'aménagement révisé, en date du 19 octobre 2023.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 23^e jour du mois d'octobre 2023.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 23 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 octobre 2023.



Isabelle Dion
Directrice générale et greffière-trésorière